

Session Plénière du 13 avril 2023

Vœu présenté par le groupe Rassemblement National & Alliés

La région Centre-Val de Loire s'oppose à la mise en place des Zones à Faibles Émissions sur son territoire

À partir de 2025, l'obligation de mettre en place les Zones à Faibles Émissions dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants risque d'avoir un impact social douloureux sur les classes populaires et modestes de notre territoire, surtout au regard de la crise inflationniste qui touche déjà beaucoup d'habitants de notre région.

Considérant que les Zones à Faibles Émissions risquent d'entraver la libre-circulation des citoyens et des entreprises de la région ;

Considérant que la mise en place de ces zones va impacter en particulier les habitants vivant dans des zones urbaines où les transports en commun sont peu ou pas desservis, ainsi que les ménages modestes et les classes moyennes qui ne pourront pas bénéficier d'aides suffisantes pour remplacer leur véhicule non conforme au dispositif Crit'Air ;

Considérant que la mise en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) risque de créer une nouvelle fracture sociale en excluant une partie de la population, notamment des habitants ruraux et âgés qui ne pourront plus se rendre dans certaines zones, même pour des raisons de santé ;

Considérant que le faible nombre de bornes électriques sur le territoire régional ne permet pas à une majorité d'habitants ruraux d'utiliser un véhicule électrique aujourd'hui ;

Considérant que les offres de pluri-mobilité ne sont pas adaptées à ces restrictions, par exemple des parkings gratuits aux frontières des ZFE accompagnés de transports alternatifs à proximité ;

Par ces motifs :

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire réuni le 13 avril 2023 en séance plénière :

Se prononce solennellement en défaveur de la mise en place des Zones à Faibles Émissions sur son territoire et demande l'abandon de cette mesure.